

Bonjour,

Nous sommes situés au 23 Lamarche à Delson

Le terrain est en bordure du bassin de Laprairie nous avons acheté la bordure riveraine de l'administration de la voie maritime du St-Laurent en 1998. Donc le terrain va jusqu'à l'eau.

La situation de ce cour d'eau est spécial.

Nous sommes séparés du fleuve St-Laurent par L'estacade de la voie maritime et sommes située entre les écluses de Ste-Catherine et de St-Lambert.

Le niveau de l'eau est contrôlé par les écluses.

L'hiver à la fermeture de la voie maritime, entre Montréal et les grands lacs, le bassin est asséché.

Nous avons pris les services d'un arpenteur qui prétend ne pas pouvoir établir la ligne des hautes-eaux pour nous donner la ligne de la zone de protection des berges.

Résultats il repousse la ligne pour se donner une marge de manoeuvre, et nous en sommes pénalisés, nous avons acheté une petite piscine creusée et l'installation est prévue pour la fin du mois.

Si on prend la ligne qui figure sur les certificats de localisations et de d'implantations. C'est possible de la placer, mais la ville veut vérifier si celle-ci a bougé.

Il n'y a aucun risque d'inondation, parce que le niveau est toujours contrôlé par les écluses.

Merci de votre collaboration

Dianne Gervais

450 635-2105

gervaisdianne1955@gmail.com